



Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO

Appel d'offres

Délai de dépôt des projets : 30 avril 2016

1. Introduction

1.1. Objectifs du Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO

En politique des transports, le DETEC mise sur le développement durable. Ce dernier comprend aussi le développement d'idées nouvelles pour des formes et des offres de mobilité porteuses d'avenir. Avec le Bureau de coordination pour la mobilité durable COMO, la Confédération contribue à ce développement. Le bureau est porté par les six offices fédéraux ARE, OFROU, OFEV, OFSP, OFT et OFEN. Ce service remplace le Centre de services pour une mobilité innovatrice et durable (DZM) dont il reprend les tâches. Il se concentre sur des solutions de mobilité durables particulièrement respectueuses de l'environnement et des ressources et favorisant des modes de déplacement propices à l'activité physique qui contribuent à une utilisation efficace des offres de transport existantes et optimisent les interfaces entre les différents modes de transport ainsi que l'utilisation intermodale des offres. Le COMO sert de guichet pour les demandes relevant du domaine de la mobilité durable et apporte son soutien dans les trois catégories suivantes:

1. **Projet pilotes et de démonstration dans le domaine de la mobilité combinée des personnes** (amélioration de la gestion des interfaces et des chaînes de transport et soutien en faveur de l'utilisation intermodale des offres notamment en ce qui concerne une meilleure exploitation des potentiels de la mobilité combinée);
2. **Projet pilotes et de démonstration présentant de nouvelles formes d'offres pour les trois modes de transport que sont le trafic individuel motorisé, les transports publics et la mobilité douce** (par exemple augmentation du chargement des véhicules dans le trafic motorisé et dans les transports publics, suppression des lacunes de l'offre de transports publics, renforcement de l'attrait des transports publics et de la mobilité douce);
3. **Projets comprenant des mesures orientées sur la demande et des solutions innovantes** (par exemple projets de communication ciblés, utilisation plus équilibrée des offres de transport pendant la journée, mesures visant à éviter ou à regrouper les besoins en matière de transport).

Le programme complète les priorités de chacun des offices.

Le service de coordination met un guichet commun à la disposition de tous les intéressés. Deux échéances par année sont fixées pour le dépôt de projets prometteurs dans le domaine de la mobilité durable (le 30 avril et le 31 octobre).

Le soutien financier est limité dans le temps (échéance: septembre 2020) et se concentre sur des idées nouvelles, prometteuses et ayant de bonnes chances commerciales.

Le montant annuel d'environ CHF 1 000 000 mis à disposition est destiné à des projets innovants pouvant être réalisés sur une période de 2 à 3 ans au maximum. Le montant maximal fourni par le bureau de coordination pour des projets de mise en œuvre est de 40% des coûts totaux du projet. Les dossiers doivent être déposés d'ici à la prochaine échéance, le 30 avril 2016. Vu les ressources limitées, il est nécessaire de sélectionner les projets les plus prometteurs. Les responsables techniques des offices concernés – office fédéraux de l'énergie (OFEN), du développement territorial (ARE), des routes (ASTRA), de l'environnement (OFEV), des transports (OFSP) et de la santé publique (OFSP) – évaluent les demandes de subvention et opèrent la sélection.

2. Quels sont les thèmes privilégiés?

Les projets et les approches attendus doivent être novateurs, voire pionniers, et viser une exploitation durable et plus efficace des capacités existantes et des ressources naturelles, faciliter les transbordements, combler des lacunes interrompant la chaîne de mobilité ou permettre l'instauration de solutions de transport intermodales d'un type nouveau. Les thèmes pouvant être retenus ont été précisés sur la base des expériences réalisées lors des sélections précédentes. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres thèmes pouvant bien sûr être envisagés:

Villes et agglomérations

- Approches favorisant une mobilité qui soutient le développement urbain et résidentiel durable
- Organisation en réseau de l'offre de mobilité et de la communication
- Schémas et modèles de financement permettant de proposer une offre de mobilité complète
- Mesures d'aménagement favorisant une mobilité durable (entre autres la mobilité douce)
- Promotion de la santé et de la mobilité douce par davantage de mouvement, moins de bruit, moins de stress, plus de contacts sociaux
- Autres projets, p. ex. mesures relatives à la gestion des places de stationnement

Espace rural

- Actions visant à promouvoir le développement durable de la mobilité dans une région et une commune
- Offre répondant aux besoins justifiés d'accessibilité

- Schémas et modèles visant un financement de la desserte à long terme à des conditions supportables pour la région, ainsi que la garantie du service public à l'échelle régionale
- Autres

Loisirs et tourisme

- Formes d'organisation favorisant le transport durable pour les loisirs et les achats et accordant une attention particulière au transport lié au sport et aux manifestations publiques
- Offres répondant aux besoins justifiés de desserte des lieux exacts de départ et d'arrivée (y c. transport des bagages)
- Approches visant la promotion combinée de la mobilité durable et, notamment, d'offres d'excursions et de voyages appropriées
- Autres projets

Environnement, énergie et mobilité

- Projets pour une utilisation efficace des véhicules (dans la mesure où l'approche retenue n'est pas déjà couverte par une priorité de projet de SuisseEnergie)
- Projets visant à réduire la charge de trafic, les atteintes au climat, à la qualité de l'air et au paysage, les nuisances sonores et la consommation de sol, ainsi qu'à utiliser l'énergie efficacement
- Autres

Propositions d'innovation technologique

En ce qui concerne les projets d'innovation technologique, une coordination est en principe recherchée avec les activités que la Confédération déploie dans le domaine des cleantech et avec celles de la CTI, Commission pour la technologie et l'innovation.

- Idées pour le futur système de transports
- Projets d'information et de communication favorisant l'utilisation optimale des infrastructures et des moyens de transport disponibles
- Logistique
- Autres

3. Critères de sélection

Le bureau de coordination soutient en priorité des projets intermodaux novateurs qui déploient leurs effets en Suisse (exceptions voir section 3.3). Il accepte des projets intervenant à tous les niveaux, de l'idée à la réalisation. Il privilégie toutefois les projets prêts à être mis en œuvre et ayant un impact positif direct sur une politique des transports durable, sur l'environnement, sur la santé, sur l'efficacité énergétique et sur le potentiel de réduction des émissions de CO₂. Mais il s'intéresse aussi à la présentation de modèles susceptibles d'être diffusés et de servir d'exemples à l'échelle nationale. Pour les projets de grande envergure, il faut à la fois que leur objet et l'étape devant être soutenue soient clairement définis et que des perspectives de mise en œuvre réalistes soient avancées.

1.3. A quels critères un projet doit-il répondre?

- Déclaration des moyens fédéraux déjà sollicités et dont l'attribution a été confirmée
- **Coûts totaux** du projet **d'au moins CHF 50 000**. Exceptions possibles dans certains cas motivés
- Présentation de la situation financière et des perspectives de financement
- Soutien fédéral exigé comme impulsion de départ
- Orientation et effet à long terme
- Gestion de projet transparente assortie d'une division en étapes et d'un contrôle des coûts et de l'efficacité
- Solide assise du projet et / ou recours à des partenaires qualifiés pour la mise en œuvre
- Potentiel d'effet, de multiplication ou de diffusion à l'échelle nationale

2.3. Les requérants doivent exposer les perspectives de succès en fonction des critères suivants

- Potentiel d'innovation et de commercialisation
- Potentiel d'efficacité énergétique et de réduction du CO₂ et, dans la mesure du possible, absence d'effets négatifs sur d'autres domaines environnementaux
- Effets positifs pour une politique durable des transports, pour l'environnement et pour la santé (p. ex. augmentation de la part des transports publics et de la mobilité douce ou renforcement de l'intermodalité, amélioration de l'accès au système de transports, etc.)

3.3. Quels sont les projets qui n'ont aucune chance d'obtenir des subventions du bureau de coordination?

- Projets dont les requérants ne peuvent pas garantir la mise en œuvre

- Recherche fondamentale, subventions annuelles ou d'exploitation à des organisations
- Coûts d'exploitation qui ne relèvent pas du projet soutenu
- Projets visant principalement la construction et l'exploitation d'installations d'infrastructure
- Développement de véhicules.

Les projets qui sont en priorité axés sur la communication et non pas sur la mise en œuvre concrète, notamment les colloques, congrès, campagnes, expositions, matériel didactique et publications ont **peu de chance d'être subventionnés**.

Les doubles financements sont à éviter autant que possible. Les projets financés directement ou indirectement par un ou plusieurs offices du DETEC dans le cadre de leurs autres tâches ne peuvent pas prétendre à une subvention du bureau de coordination, par exemple par le biais d'agences et de programmes de SuisseEnergie. Quant aux projets déjà soutenus dans le cadre de mesures de compensation des émissions de CO₂ (notamment fondation KliK, fondation Myclimate, centrales combinées au gaz, etc.), ils sont exclus du soutien financier du bureau de coordination.

4. Délais

Les dossiers doivent être déposés d'ici à la prochaine échéance, le 30 avril 2016. Les projets innovants recherchés doivent pouvoir être réalisés sur une période de 2 à 3 ans au maximum. La clôture du projet doit aussi avoir lieu durant cette période. **Les contributions de soutien qui n'auront pas été sollicitées d'ici le 30 septembre 2020 seront caduques.**

5. Quelle est l'ampleur des subventions possibles?

Les **coûts totaux du projet** doivent atteindre **au moins 50 000 francs**. Des exceptions sont possibles dans certains cas motivés. Le **montant maximal** fourni par le bureau de coordination pour des projets de mise en œuvre **est de 40%** des coûts totaux du projet.

6. Qui peut déposer une demande de subvention?

Le bureau de coordination soutient des projets de l'économie privée et des pouvoirs publics suisses (cantons, régions, communes, y compris en coopération avec d'autres partenaires). Le partenaire contractuel est une entité juridique (personne physique ou morale).

7. Comment s'effectue le contrôle des coûts et de l'efficacité?

Un contrôle des coûts et de l'efficacité est exigé des projets cofinancés.

8. Quelles sont les conditions formelles?

Le formulaire de demande doit être envoyé à l'OFEN en deux exemplaires, annexes comprises, par la poste ainsi que sous forme électronique (Word et PDF) à l'attention de Carla Trachsel, Office fédéral de l'énergie OFEN (Section Mobilité, 3003 Berne, tél. 058 462 66 59, courriel: carla.trachsel@bfe.admin.ch).

Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse <http://www.suisseenergie.ch/como>

Les dossiers incomplets ne peuvent prétendre à aucune évaluation. Aucune correspondance ne sera échangée sur les projets qui ne sont pas pris en considération. Tout recours juridique est exclu.

9. Et ensuite?

Les documents à l'appui des demandes seront étudiés à l'échéance du délai. Les décisions d'octroi de subvention sont prises en règle générale dans les 2 mois et demi après la clôture des soumissions. Puis les auteurs des projets seront informés de la décision les concernant et la liste des projets retenus sera publiée sur Internet.

10. Où obtenir des informations supplémentaires?

Office fédéral de l'énergie OFEN

Carla Trachsel

Section Mobilité

3003 Berne

Tél. +41 58 462 66 89 / Courriel: carla.trachsel@bfe.admin.ch